

DISPOSITIF CADET-TE-S DE LA SECURITE CIVILE

Il y a aujourd'hui, de la part des citoyens une grande exigence en termes de sécurité qui est légitime tant les risques et menaces sont multiples et variés (accidents de la vie courante, du travail, actes d'incivilité, risques naturels et technologiques, actes de terrorisme, ...)

Cette culture de la prévention et de la sécurité doit s'acquérir dès l'adolescence ; c'est pour cela que l'article L. 312-13-1 du code de l'éducation énonce que « Tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premier secours ».

Le développement d'une véritable culture de la préparation et de la réponse aux risques et aux menaces constitue un vecteur privilégié de l'apprentissage de la citoyenneté.

Aux termes de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée de modernisation de la sécurité civile et notamment de son annexe « orientation de la politique de la sécurité civile », il est précisé que « la sécurité civile est l'affaire de tous. Tout citoyen y concourt par son comportement. Une véritable culture de la préparation aux risques et aux menaces doit être développée. »

L'Etat entend apporter une réponse à la multiplication et à la diversification des types d'accidents, des catastrophes et des sinistres. La sécurité civile est alors un enjeu majeur de politique.

Ainsi la création des cadet-te-s de la sécurité civile s'inscrit dans le cadre de la promotion des valeurs de la République et des démarches citoyennes. Elle va au-delà d'une simple sensibilisation et répond à cette exigence de l'État, rappelée par la circulaire du 26 mai 2015 du ministre de l'intérieur relative aux orientations en matière de sécurité civile et s'inscrit dans l'esprit du plan de grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République de janvier 2015.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DU DISPOSITIF

- FAVORISER UNE CULTURE DE LA SECURITE CIVILE ;
- SENSIBILISER AUX COMPORTEMENTS DE PREVENTION ;
- DEVELOPPER UN SENS CIVIQUE CHEZ LES JEUNES ELEVES ;
- RECONNAITRE LES CADET-TE-S COMME ASSISTANTS DE SECURITE (ASSEC) LORS DES EXERCICES D'EVACUATION OU DE CONFINEMENT (ROLE DE GUIDE NOTAMMENT) ;
- FAVORISER L'ENGAGEMENT ULTERIEUR DES ELEVES AU SEIN DE LA SECURITE CIVILE.

L'INTERET DE L'ENGAGEMENT

Ce projet est le fruit d'un partenariat étroit entre les établissements scolaires et les services d'incendie et de secours dans le cadre d'une déclinaison territoriale adaptée, entre le préfet et le directeur académique des services de l'éducation nationale.

Outre la découverte de l'univers des sapeurs-pompiers et de la sécurité civile, ce programme a pour ambition plus large d'aider l'élève ayant l'envie et la motivation de s'investir, à acquérir des compétences relatives à la sécurité civile à travers cette formation. Celle-ci sert à intégrer les valeurs citoyennes partagées par les sapeurs-pompiers, notamment la tolérance, la loyauté, le vivre-ensemble et le goût de l'effort.